



Rapport Moral SYNMAD 2016

Une année chargée !

Dr. Frédéric CORDET
Secrétaire Général

Convention médicale

Le SYNMAD a dit NON à la signature :

- discrimination du secteur 2
- absence de revalorisation de la CCAM
- absence d'augmentation du C

⇒ Une convention pour les Généralistes !

⇒ Facturation du C2 à 50 euros dès Mai 2017 ?

Convention

TPG :

- depuis le 31 décembre 2016, droit pour ALD et femmes enceintes
- Novembre 2017 : obligatoire pour tous (part sécu)

⇒ Désobéissance civile ! Application selon le contexte des patients à votre guise

Valorisation d'actes nouveaux

- **2017 :**

- Biopsies multiples MICI (17 euros)
- VCC

Plus tard ?... :

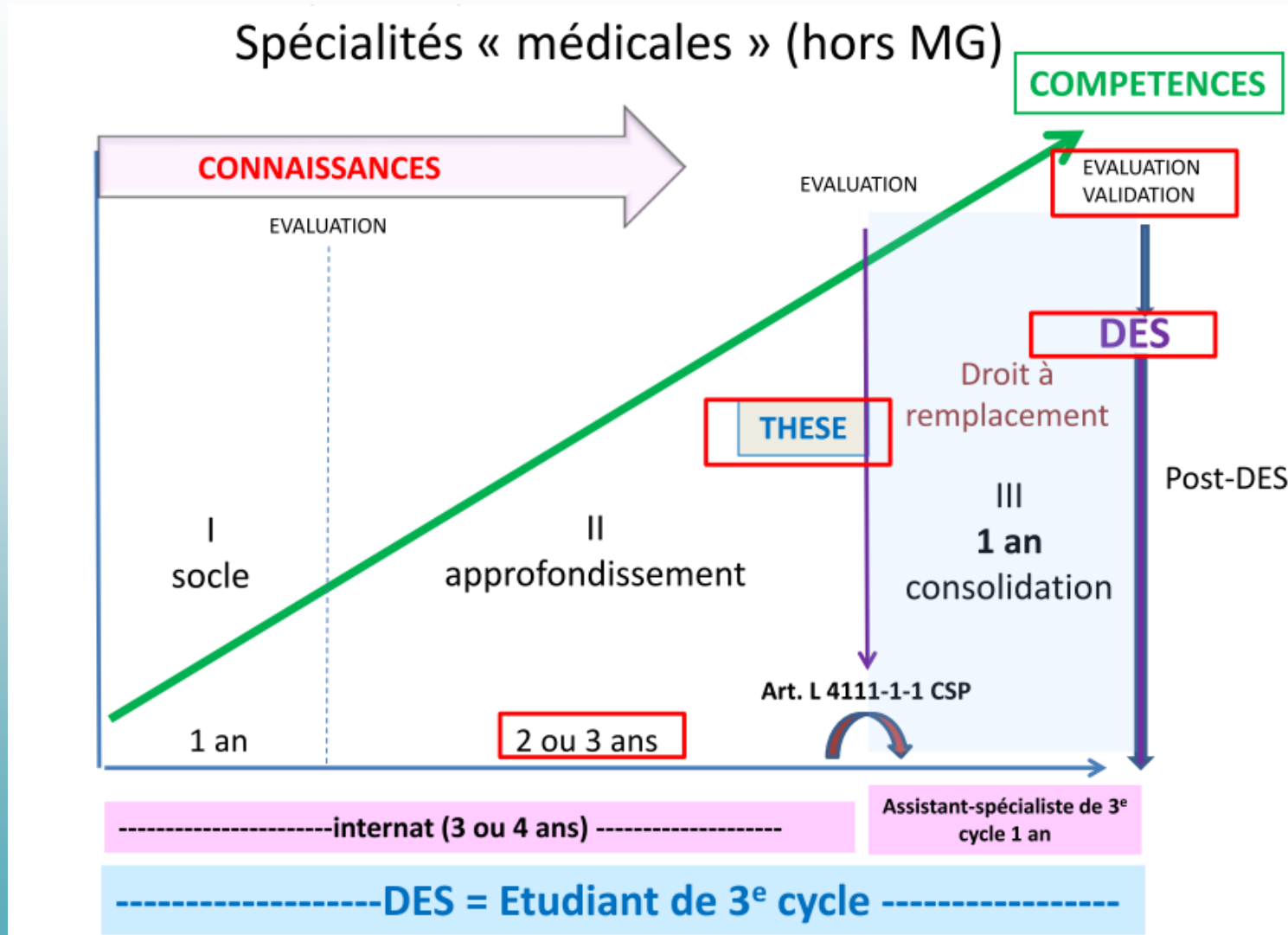
- biopsies EBO et radiofréquence EBO,
- ph-métrie Bravo,
- Ligature doppler des hémorroïdes,
- dissection sous-muqueuse (au lieu d'exérèse de grande taille).

Réforme du DES

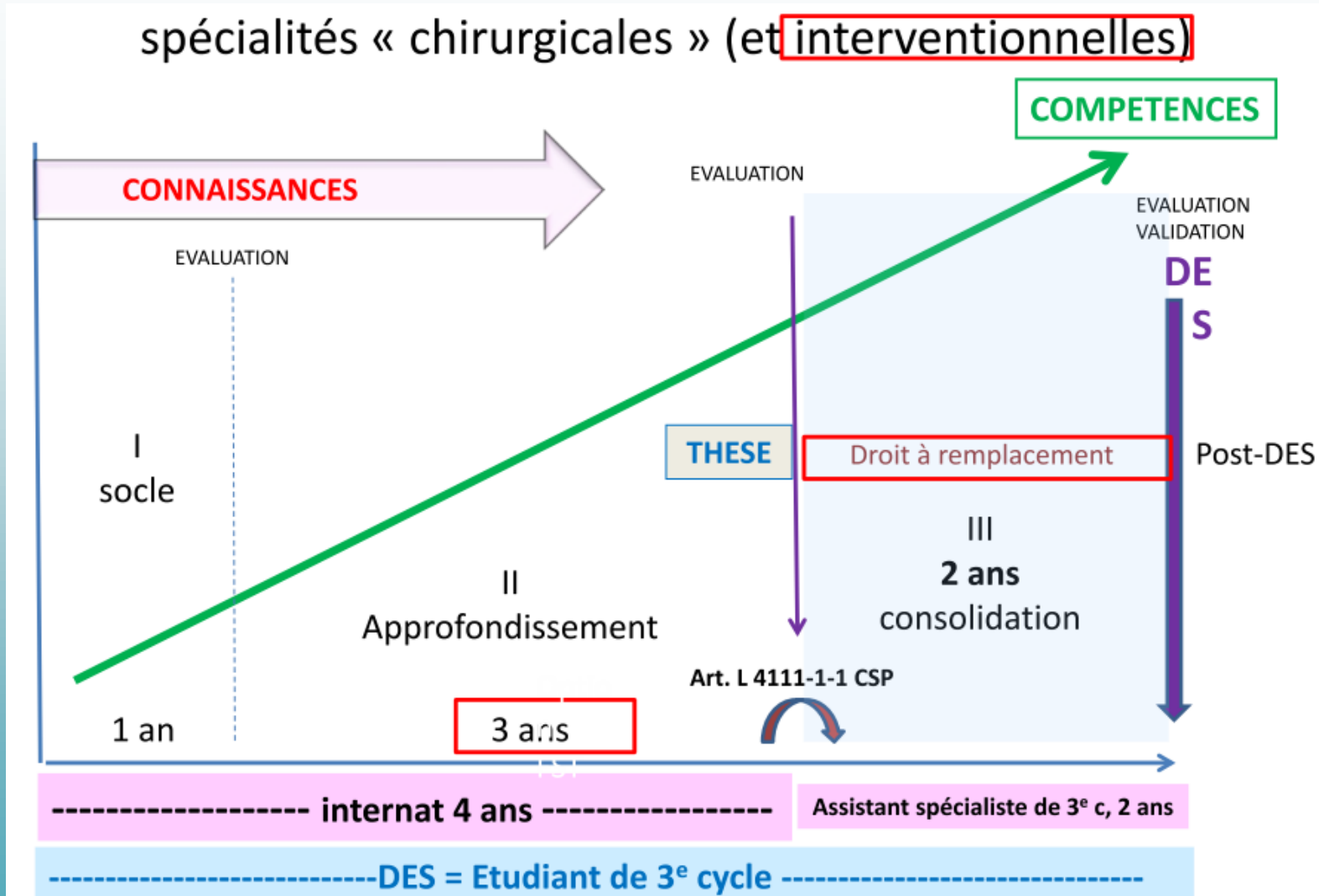
L'HGE mise en péril par la mission Schlemmer :

- refus du passage à 5 ans,
- seulement 6 semestres de formation de base,
- option d'endoscopie thérapeutique accessible aux Chir.
- craintes sur le clinicat.

Réforme du DES



Réforme du DES



RCP VHC

Le Conseil d'Etat donne raison au SYNMAAD :

⇒ annulation de l'arrêté du 30 octobre 2014 limitant les RCP aux seuls « pôles de référence hépatites »

Mais le Ministère ne supprime pas les RCP pour tous les antiviraux !



Dernières âneries !

Vedolizumab exclu du remboursement dans le Crohn !

Blocage de la relance postale pour le FIT.

BNC

BNC HGE CARMF :

+ 5,1 % en 2014 ; + 1,99 % en 2015

- nombre d'actes stable/moins de gastro = plus de travail !
- ROSP (moy 2000 euros)
- CAS (moy 8000 euros)



Adhésions et cotisations

En 2016, les cotisations ont augmenté par rapport à 2015 et les adhérents à jour de la cotisation sont au nombre de 555.

Il y a eu 13 nouvelles adhésions au SYNMAD.

La défense de votre pratique professionnelle passe par l'adhésion au SYNMAD et bien sûr par votre versement de la cotisation annuelle.